

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	91 (1946)
Heft:	10
Artikel:	Le rapport du général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le service actif 1939-1945 [suite]
Autor:	Vallière, P. de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-342340

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

19^e année

Nº 10

Octobre 1946

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT
Prix du numéro : fr. 1.50.

Pour l'Etranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson.

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

Le Rapport du général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le service actif 1939-1945

(Suite.)

IV

ADAPTATION DE L'ARMÉE

Artillerie.

L'armée mobilisée en 1939 ne possédait pas l'artillerie qu'exigeaient les nouvelles formes du combat : elle n'avait pas de gros calibres et très peu de moyens. L'artillerie de campagne, ainsi qu'une partie des batteries « lourdes », étaient encore hippomobiles ce qui les rendaient extraordinairement vulnérables.

Les armées belligérantes disposaient de puissantes masses de bouches à feu capables de concentrer leur action sur des

secteurs que l'infanterie pouvait occuper ensuite, toute résistance étant brisée. « On se rendit bientôt compte que nos pièces de campagne d'un calibre de 7,5 cm. ne suffisaient plus pour des missions de feux massives, alors que l'artillerie de campagne des armées étrangères disposait généralement de 10,5 cm. » D'autre part, l'augmentation des calibres amène celle du poids des pièces, qui ne doit pas dépasser certaines limites pour l'artillerie de campagne, sous peine de nuire à sa mobilité.

Nous ne pouvions, rationnellement, considérer notre artillerie que « comme un prolongement des armes de l'infanterie et l'employer en la lui subordonnant, soit en la poussant assez en avant dans ses lignes, pour que le feu des pièces puisse s'adapter avec une souplesse suffisante aux mouvements du fantassin. » Il fallait, en outre, envisager l'emploi de nos canons comme armes antichars, en attendant le renforcement de l'armement antichar de l'infanterie.

Des progrès continuels furent réalisés jusqu'en 1945, par l'augmentation des calibres et la motorisation. Pour remplacer les obusiers de 12 et de 15 cm. des régiments d'obusiers de campagne, à portée trop faible, on construisit un obusier de 10,5 et un obusier de 15 cm. qui répondaient aux exigences modernes. Le 10,5, d'un poids inférieur à deux tonnes, convenait comme artillerie de campagne divisionnaire, l'obusier de 15 comme artillerie lourde de corps d'armée. La transformation d'un groupe d'artillerie de campagne par régiment en un groupe motorisé d'obusiers, et des régiments d'obusiers de campagne en régiments motorisés d'obusiers lourds a été commencée en 1945, et sera terminée cette année. Pendant la guerre, on a augmenté le nombre des batteries de 7,5 motorisées, ainsi que celui des batteries de canons motorisés lourds de 10,5.

L'artillerie de forteresse a été considérablement renforcée, au fur et à mesure de la construction de nouveaux forts permanents. Un canon automatique 34 mm. D. C. A. et anti-

chars, fut attribué à chaque groupe d'artillerie, à raison d'une section de trois pièces motorisées par groupe.

Le canon de campagne 7,5, transformé, pourvu d'un affût biflèche, modernisé en 1939, fut attribué aux brigades légères (Bttr. motorisées).

Le canon motorisé montagne 7,5, introduit en 1938, paraissait indiqué pour les groupes motorisés montagne 25 et 28 et le groupe artillerie montagne 72 constitués jusqu'à fin 1942.

En 1945, notre artillerie comptait :

campagne, obusiers, antichars . . .	1317	pièces
montagne	166	"
forteresse	696	"
D. C. A.	2947	"
	5126	pièces

« Le développement d'une artillerie automotrice tous-terrains, ainsi que du projectile à fusée (qui, remarque le général, est l'artillerie de l'avenir), nous permettra de réaliser une sérieuse économie d'hommes et de chevaux dont bénéficiera notre infanterie. »

Toute cette artillerie nouvelle, depuis 1938, a été fabriquée en Suisse.

Aviation et D. C. A.

L'histoire de notre aviation pendant ces six années, a été tout à la fois : « celle d'une vigilance constante et d'une série d'engagements dont l'objet était d'assurer la défense de notre neutralité aérienne ; celle d'une préparation à la guerre menaçante qui exigea des mesures d'adaptation, des changements d'organisation, de méthodes et de personnes. » C'est ainsi que le général caractérise et résume le rôle et l'adaptation à sa tâche de l'arme de l'air, « la seule qui recevait progressivement le baptême du feu et qui était celle aussi qui, en même temps, exigeait la réforme la plus complète ». Le com-

mandant en chef de l'armée assuma seul la haute responsabilité de préparer nos forces aériennes à leur mission de guerre. Les décisions relatives à la défense de notre neutralité aérienne furent prises, pour la plupart, d'entente avec le Conseil fédéral, en raison de leur caractère politico-militaire.

Il expose, d'abord, la situation de nos forces aériennes avant 1939. Le commandant de l'aviation était en même temps « chef d'arme », et disposait de compétences et de moyens étendus. En fait, comme nous n'avions pas de Département fédéral de l'air, il jouait un peu le rôle de « ministre » de l'aviation militaire. Les constructions du matériel aérien incombaient au Service technique militaire dépendant du D. M. F. Un partage illogique des responsabilités privait le commandant de l'aviation et de la D. C. A. de participer comme membre aux délibérations de la Commission de défense nationale, auxquelles il n'était convoqué qu'exceptionnellement et à titre consultatif.

Cette anomalie ne manqua pas d'avoir des conséquences fâcheuses pour le développement, l'organisation, l'instruction, l'entraînement et l'engagement de l'arme. Son chef, en effet, « contrôlait, pour ainsi dire, en sa seule personne, l'activité du chef d'arme par celle du commandant et inversement », sans être subordonné à une autorité supérieure ou contrôlé par une « Commission de la défense aérienne. » Il était abandonné à sa propre justice, ce qui plaçait sur ses épaules une charge écrasante et favorisait, en même temps, sa tendance à l'isolement, à faire « cavalier seul ».

Cette situation se trouvait aggravée par le manque de stratégie et de politique de l'air. Aucun des membres de la Commission de défense nationale, ni le chef du Département militaire président de cette commission, ne possédaient des connaissances spéciales des choses de l'air, et le chef lui-même des forces aériennes était issu non pas de l'aviation, mais de l'artillerie. Au début de septembre 1939, il passa sous les ordres directs, du commandant en chef de l'armée avec les

éléments de sa division aérienne et les premières batteries de la D. C. A. Le général fut le premier supérieur direct du commandant de l'aviation et de la D. C. A.

Il n'existait aucun plan d'opérations préparé pour l'engagement de nos forces aériennes. Il fallut établir quelle serait la mission générale qui devait incomber à notre aviation, si nous étions entraînés dans un conflit. La *police de notre neutralité aérienne* était, dans l'attente des événements, la tâche immédiate de nos escadrilles. Les éléments disponibles ne représentaient que l'embryon d'une division aérienne : trois régiments d'aviation, à deux ou trois groupes de trois compagnies chacun, 62 pièces de D. C. A. (7,5 cm. et 20 mm.). Le matériel se composait de vieux D 27, de Messerschmitt de chasse excellents pour l'époque, et d'avions dits d'observation (C 5 et C 35). Il est étrange de constater qu'alors que nos canons anti-aériens Oerlikon de 20 mm., étaient connus et achetés dans le monde entier, notre D. C. A. n'en possédait qu'un petit nombre.

La police de notre neutralité aérienne fut une excellente école, constate le général. Elle permit de développer la valeur de nos pilotes. Il faut rendre hommage au dévouement, à la hardiesse, au mépris du danger de nos pilotes. Lorsqu'en juin 1940, les vagues de l'offensive allemande submergeaient la France et venaient battre la frontière du Jura, nos aviateurs purent se mesurer avec les pilotes allemands qui, à plusieurs reprises, violèrent notre espace aérien. Une première rencontre eut lieu le 10 mai, au-dessus de Bütschwil. Un bombardier allemand, poursuivi par nos chasseurs, et pris sous leur feu, eut son équipage mis hors de combat. Le 16 mai, une patrouille réussit à descendre un appareil Heinkel 111 près de Dübendorf.

En juin, les compagnies d'aviation 6, 15 et 21 furent mises à une rude épreuve. Il y eut, ce mois-là, 84 violations de frontière, presque toutes commises par des avions allemands qui abrégeaient leur parcours en survolant la partie nord

de notre territoire ; 37 patrouilles de chasse participèrent à 10 engagements, cinq fois avec succès. Le 1^{er} juin, après un combat dans la région de Neuchâtel, un bombardier He 111 fut abattu près de Lignières.

Le même jour, un second bombardier He 111 subissait le même sort ; il alla s'abattre sur sol français. Le 2 juin un He 111, fortement touché par nos chasseurs, fut contraint d'atterrir. Le 4 juin, il y eut d'incessants combats aériens au-dessus de La Chaux-de-Fonds et des Franches-Montagnes, contre des bombardiers allemands et les avions de combat du type Me 110 qui les escortaient. Nos chasseurs abattirent un bombardier qui tomba sur territoire français. Au cours de ce combat, un de nos avions de chasse fut sérieusement endommagé, le pilote (Lt. Rud. Rickenbacher), chercha à descendre en parachute, l'appareil s'ouvrit mal et l'officier s'écrasa sur le sol.

Le 8 juin, une activité intense régna de nouveau sur les Franches-Montagnes. Il s'agissait cette fois de Me 110 à plusieurs hommes d'équipage. Nos pilotes eurent bientôt l'impression que ces escadrilles ne se contentaient pas de violer notre espace aérien, mais qu'elles recherchaient le combat contre nos chasseurs. En effet, au cours de cette matinée, un de nos équipages qui avait mission de surveiller la frontière, fut attaqué par six avions allemands et abattu près d'Alle. L'observateur, plt. Emilio Gürtler, et le pilote, lt. Rod. Meuli, trouvèrent la mort dans ce combat inégal. Ce jour-là, nos chasseurs eurent à soutenir plusieurs combats. Ils avaient reçu l'ordre de ne pas voler à moins de 5 km. de notre frontière, car on avait l'impression très nette que les Allemands cherchaient à attirer les nôtres au delà de notre frontière pour les abattre sur territoire étranger. Les Allemands reprochaient à nos chasseurs de ne pas se contenter de défendre notre espace aérien, mais d'assaillir leurs pilotes sur celui de la France. Ils basaient leur accusation sur le fait que deux de leurs appareils étaient tombés en Alsace. En réalité, ces avions, touchés

par le feu de nos chasseurs, en Suisse, avaient été s'abattre de l'autre côté de la frontière.

Dans les engagements du 8 juin, un bombardier Me 110 fut forcé d'atterrir à Oberkirch par le feu de notre D. C. A. Un autre Me 110 fut abattu près de Triengen, après une longue poursuite de notre chasse. Pendant ces combats aériens plusieurs avions suisses subirent de graves avaries par le feu de leurs adversaires. Le plt. Homberger, qui avait reçu deux balles dans la poitrine et une dans la cuisse, réussit à atterrir à Bienne. Son appareil avait été touché trente fois.

Nous avons tiré ces récits de combats aériens du rapport du commandant de l'aviation et de la D. C. A. Le gouvernement du Reich avait protesté, en termes très vifs, contre l'attitude de nos pilotes. Le général Guisan repousse ces accusations injustes et voit dans ces engagements la preuve de l'esprit de sacrifice qui animait nos pilotes. « L'affirmation de cette maîtrise, écrit-il, représentait à mes yeux plus qu'un succès tactique ou technique : en révélant l'esprit agressif de nos pilotes dans l'accomplissement de leur tâche défensive, il était un précieux symbole de notre volonté de résistance. »

Il restait encore beaucoup à faire pour mettre l'aviation à même de remplir sa mission. Ce sacrifice initial eut un précieux effet moral.

(A suivre)

Major P. DE VALLIÈRE.